

EGLISE DE BELLAIRE

HISTOIRE ORIGINE ET TRADITIONS
OBJETS DU CULTE ET DOCUMENTS
NOTRE-DAME DE BELLAIRE PIETA DU XIVEME SIECLE



éditeur responsable : Comité d'exposition
tous droits réservés – reproduction même partielle interdite

Devant le succès remporté par l'exposition

**« Passé historique et prestigieux de la
chapelle et de l'église de Bellaire »**

**le Comité d'exposition a décidé de prolonger cet
événement par l'édition de ce livret.**

**Vous y trouverez l'essentiel des photographies et
documents qui furent exposés à cette occasion et
d'autres, encore, qui s'y sont ajoutés.**

Février 2011



porte d'entrée de l'église dédiée à Notre-Dame de la Visitation
surmontée de la potale



coq fer forgé 1726 (irpa)



potale avec mention
 SANCTA MARIA MATER DEI
 ORA PRO NOBIS
 LA COMMUNAUTE DE BELLAIRE 1726

Les documents anciens nous apprennent l'importance et le retentissement surprenant, à travers les siècles, d'un endroit isolé, reculé : BELLAIRE.

On y trouve une chapelle, une statue de la Vierge, la fameuse Piéta « Notre-Dame-de-Bellaire », objet d'une intense dévotion, et, une léproserie.

Un auteur du 19ème siècle a tenté de retracer « l'histoire de l'église de Bellaire » sur base des registres anciens toujours conservés à cette époque.

Son travail commence par ces mots :

« Bellaire n'était, autrefois, qu'une vaste forêt s'étendant jusqu'au Pays de Herve. Le voyageur qui s'y aventurerait rencontrait toutes sortes de dangers. La religion ne pouvait rester longtemps indifférente à cet état de choses. Aussi, de temps immémorial, y remarque-t-on une chapelle sous le vocable « Notre-Dame en bois de Bellaire » avec une léproserie.

Quelque temps après, la léproserie fit place à un ermitage et un hospice pour les voyageurs en détresse. Les Évêques de Liège prirent en particulière affection cette œuvre de bienfaisance. Ils l'enrichirent de nombreuses indulgences que l'on pouvait gagner aux conditions ordinaires en visitant la chapelle le jour de la dédicace, le quinze juillet.

Leur successeur, Monseigneur Louis de Bourbon, Duc de Bouillon et Conte de Loy imita leur exemple.

Par suite de calamités de tout genre, l'établissement de Bellaire en était arrivé à un délabrement presque complet, et ,

sans le secours des braves gens, il n'aurait plus, même, été habitable.

Touché d'un tel état, Louis de Bourbon publia en quatorze cent quatre-vingts, environ, une ordonnance pour la restauration des bâtiments (reproduite dans ce livret).

Il accorde même quarante jours d'indulgence à tous ceux qui y contribueraient par une aumône.

C'est le plus ancien document lisible qui reste à la Fabrique de cette époque reculée. Je dis lisible, car il existe de nombreux volumes bien plus anciens dont l'écriture n'a pu être déchiffrée ».

Si 1480 (ordonnance de Louis de Bourbon) est bien connue, les temps immémoriaux qu'évoque notre narrateur portent sur plusieurs siècles.

Vous trouverez ci-après l'évocation du don de Bellaire au XI ème siècle par l'Évêque de Verdun, de même que différentes évocations du village dans le cartulaire de l'Abbaye du Val Benoît.

Bellaire se trouvait dans le domaine de Jupille, donné au XI^{ème} siècle par l'empereur à l'Évêque de Verdun et cédé par celui-ci, en 1266, au chapitre Saint-Lambert.

Dix ans plus tard, il échut à la mense épiscopale. Il dépendait de la Haute Cour de Justice de Jupille. Aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, le Prince-Evêque engagea plusieurs fois la Seigneurie de Bellaire.

D'abord compris dans la Paroisse de Jupille, Bellaire avait, avant la fin du XV^{ème} siècle, une chapelle, un ermitage et un « hôpital » destiné à héberger les passants pauvres.

CARTULAIRE DE L'ABBAYE DU VAL-BENOIT

Un cartulaire est le relevé de l'ensemble des droits et avoirs temporels, permanents ou limités dans le temps d'une abbaye.

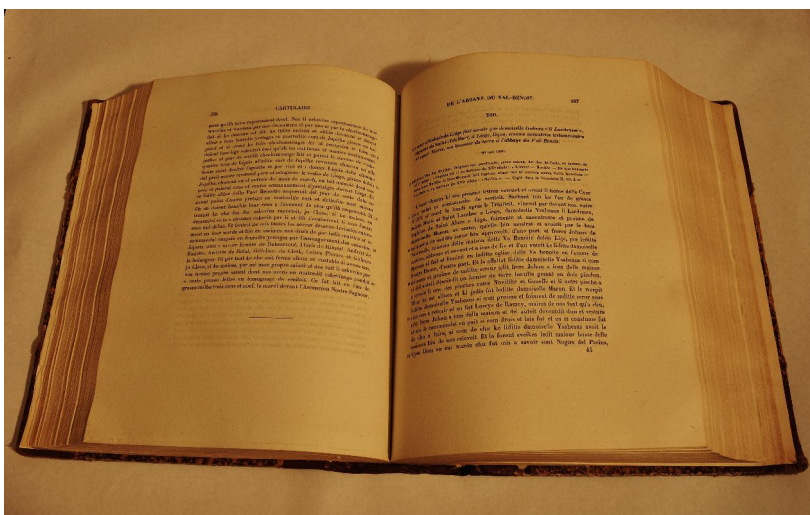
L'Abbaye du Val-Benoit était une Abbaye Cistercienne ayant des droits sur le village de Bellaire au 13^{ème} et 14^{ème} siècle.

LES DIFFERENTES GRAPHIES DE BELLAIRE TELLES QU'ON LES RENCONTRE DE 1245 A 1396 DANS LE CARTULAIRE DE L'ABBAYE DU VAL BENOIT

27-05-1275	De ponte molendini de BELLER
12-08-1245	molendinum de BELEARE
12-05-1275	de ponte molendii de BELLEIRE
07-10-1314	moulin de BELERE
27-02-1328	BELLEAIRE
05-03-1365	BELAYRE
17-05-1394	BELAIRE
21-12-1396	BELLAIRE



portail de l'ancien Abbaye du Val-Benoît (collection Fr Beaujean)



cartulaire Abbaye du Val Benoît
(collection Fr Beaujean)

Gollins li Beaus Clerz et plusors autres. Et por tant ke che soit ferme
choise et estable si avons nos li home delle Cyse Dieu desordis fait ferme
ler ces presentes lettres de saiel monsaingnor Henri de Mostir, arche-
preste de Lige, dont nos usons en nos oivres. Che fut fait et doneit l'an et
le jor de yanvoineil.

274

*Relief devant la cour féodale de Liège d'un moulin situé près du bois
de Bellaire, tenu par l'abbaye du Val-Benoît.*

12 décembre 1314.

Mentionné dans H. Poncelet, *Le livre des fiefs de l'église de Liège sous Adolphe de la Marck*, p. 152.

Thomassinus, filius Massari d'Antenoir, in palatio, secunda post Remigii, et
presentibus Gerardo Daghar de Yvodio, Amelio de Ramey et Nicole,
camerario episcopi, relevavit molendinum juxta nemus de Belere, quod
tenent domine Vallis Benedicte in lonsagium.

275

*Relief devant la cour féodale de Liège, par le prieur de Beaufays,
d'un cens dû par l'abbaye du Val-Benoît.*

12 août 1316.

Mentionné dans H. Poncelet, *Le livre des fiefs de l'église de Liège sous Adolphe de la Marck*, p. 170.

Libertus, prior Bellofaceti, pro se et suo conventu, Leodii, in domo
Engelberti archidiaconi, relevavit u solidos census et u capones
jacentes ad molendinum supra iurium et domum quam quondam tenuit
Otteclius de Pringnes pro dominiabus de Valle Benedicta, que predicta
exsolunt, et ad ipsum priorem et conventum ex successione domini
Arnaldi, filii quondam Lamberti de Berzes, eorum concanonici, deve-
nerunt.

autre allusion au moulin situé près du bois de Bellaire

l'engagement de mes tenans chi desos nomeis. Et tantost la meismes
 par devant mesdis tenans si com par devant me curt ju rendis a tenir de
 la d'artablement a trescens a medame Maheaus, abbessse desorditte, pour
 et por tout son covent le molin et les preis desordis si avant qu'i
 en soient de ni et parmi une malhe Ligoise de cens ke lesdittes religieuses
 des doivent rendre et pair cascon an a Noiel et le doi cascon an aleir
 pour a lur osteit en Sovrenpont a Lige. Et se ju ou mi successeurs après
 de elle demandios suffissamment cascon an, nos ne les en porins mettre
 a elle amende por faute de paiement. Dequeil preit et molin a tout lur
 expens ju fis a dame Maheaus desorditte a ioes de lei et de tout son
 orail don et vesture et ens le commandai empais si avant ke li lois et li
 coustume de pays portent et ensengnent parmi ledite malhe de cens et
 est appar com dit est chi desoure. Lesqueles oivres et toutes les
 deus desordites ju mis en le warde de mes tenans la presens ki lur
 doit en oient et ju ausi les miens, a savor sont Goffins de Fetines, le
 comitir, et Renechon Erteit, l'orfevre. Et par tant ke che soit ferme
 et estable nos Thomas et li tenans desordis ki conissons ces oivres
 estre vries por nos avons pendus a ces letres nos propres saiaus en
 le donage de veriteit. Che fut fait l'an de grasse M CCC et vint sept,
 au jor al issue de fevrier.

295.

*Thomas d'Esneux déclare que l'abbaye du Val-Benoit a racheté une maille
 de cens qu'elle lui devait sur le moulin et le pré du bois de Bellaire.*

27 février 1523.

W. Van der Heyden. Original sur parchemin, tiré d'un fragment de sceau fruste, en cire
 rouge, pendu sur simple queue de parchemin. Au dos de l'acte, en écriture du XV^e siècle : « XI
 Ce sont les lettres de maison d'Astenoire (Ces mots ont été écrits au-dessus d'une indication fautive
 qui nous parvenons encore à lire les mots suivants : ista est quillancis unius oboli supra silvan
 di ha...) en écriture du XV^e siècle : « U XX » ; en écriture du XIV^e siècle : « Copiata est ». —
 1523 dans le Cartulaire I, fol. 154.

Ju Thomas d'Astenoir fai savoir a tous ke com il soit ensi que dames

rachat d'une maille de cens sur moulin et un pré

Loys de Bourbon... savoir faisons, que comme certain pauvre hospital ou érémitaige gissant au bois de bellaire scitué en la paroiche de Jupille auprès de notre Cité, *en laquelle par l'ordonnance de nos Prédécesseurs, Princes et Srs de nosdits pays est ordonnée et fondée certaine chapelle* à l'honneur de la glorieuse et **Sacrée** Vierge Marie Mère de Dieu, notre benoist Créateur, ayant par **les** affaires et tribulations du pays esté en totale ruines et telle que ce n'estoit l'aide de bonnes gens et dévotes personnes la dite place en laquelle sont recue et soustenus les pauvres passants quand la nécessité le requiert, la dite place demeurerait comme désolée et du tout inhabitable, sur quoy nous desirons inciter tous les bons couraiges à l'augmentation du service divin et des ouvres de charité au moyen de quoy **on** peut acquerir le salut des âmes, avons par l'ordonnance et honneur de Dieu notre Sauveur et de la glorieuse Vierge Marie patronesse de la dite chapelle et Mons^r S^t Lambert notre bon patron, accordeit... **quarante** jours de vraye pardon,... et au surplus partant que du temps de nos prédécesseurs, on esté donné plusieurs indulgences au temps passeit, à ceux qui visiteront par dévotion la dite chapelle le jour de la dédicace d'icelle qui est chascun an le premier dimanche après le jour de la division des apôtres (le 15 juillet), Noz semblablement pour l'augmentation des bonnes ouvres donnons de notre part à toz vrayes catholicqs **dévo**tement visetant la dite chapelle et qui par devotion donneront aucune chose de leurs biens en manière susdite les dits indulgences et pardons **de** set jours comme dessus...

Donné en nostre cité de Liege le x mars l'an de la Nativiteit nostre Seigneur XIII cens quatre XX et six (1).

OCTROI D'INDULGENCES PAR LOUIS de BOURBON

La présence religieuse sera assurée par des ermites qui s'y succèdent pendant plusieurs siècles

Des noms nous sont parvenus :

Frère Mathieu 1506

Frère Pierre 1511

reconstruction de l'hôpital en 1547

Frère Jean 1565

Frère Mancion 1597

Frère Jean Hallen 1625

Frère Jean-Mathieu 1632

Frère Constant 1657

Les rogations à Notre-Dame de Bellaire

Les processions des rogations se rendent au sanctuaire de Bellaire, chacune à leur tour. Le lundi, ce sont les paroissiens de Jupille et le mardi ceux de Saive.

A partir de 1536, l'affluence des pèlerins est telle que la dépense en pains et « beuveraige » devient considérable; les livres de comptes en attestent :

Chacun se sert en appâterez1000 kg au vicaire de Jupille pour dire une messe hebdomadaire, 200 kg à son adjoint pour l'assister, 200 kg d'épeautre à Sire Guillaume Charlir pour chanter les vêpres deux fois l'an, 7 florains et 10 aidants à Frère Johan Detreit de la Xhavée pour une seconde messe hebdomadaire, 160 kg au mambour de Jupille pour sa gestion, 66 kg au mambour des communs pauvres de Jupille.

On procède à une distribution gratuite de pains et de bière à chaque office aux paroissiens présents.

1726 inauguration de la nouvelle chapelle

Une pierre gravée, inaugurale de cet événement a été localisée. Elle est pour l'instant inaccessible, car recouverte de gravats dans une cave rebouchée.

Sa récupération devrait se faire dans les deux ans.,

Le 7 vendémiaire 1804, l'église de Bellaire dépendra de l'église de Saive jusqu'à son

érection en paroisse en 1834.

Objet.

L'ÉVÊQUE DU DIOCÈSE DE LIÈGE,

Le Secrétaire du Ministre de l'Intérieur Le Délégué 18 Jan. 1834 Le 2^e

De la Motte 2. 11. 6. 2. 11. 11. 30. 7. 1869

Le fait du forfait proposé par Mr. Labey, Révérend de la Chapelle.
La veille du 3^e mai 1834

Haumea fersaiten 2 fabriquer par 2. La Petite Ligne

MS. Etienne / Etienne /

May 1. Term of

Boyanz p. Doussaint.

Comme avec les Dignes Membres à La Réunion de M. le Gouverneur
de l'org. de l'Etat former le conseil de fabrique, Le conseil ainsi composé
Le Gouverneur à l'Etat, un Prestre, quatre Laïcs et un Secrétaire
ou Prestre et son Président; et d'offrir de même conformément à l'art.
" Le Membres du Bureau de Marguilliers, de l'org. si nommant
entre eux Président, Secrétaire, un Prestre et un Secrétaire; après
qu'il le conseil des Marguilliers, il l'élira immédiatement un
secrétaire et signera avec le chef de l'Etat, par le conseil de fabrique
de l'org. Le conseil des Marguilliers, l'Etat et l'org. Gouverneur, Prestre
et Secrétaire et son Président; et un Secrétaire un inventaire en

A 2

Par la présente, Signé par le Doyen, prêtre de fabrique, de la paroisse de Bellaire
faisant partie de l'église de Bellaire, prêtre par la fabrique de fabrique de Bellaire
L'assemblée de la paroisse sera adressée à M. le Doyen de
Bellaire chargé de son service de fabrique de Bellaire
tant à M. le Doyen de la paroisse de la paroisse de la paroisse
de Bellaire

Fait à Liège le 18/10/1834

Ny Deheselle
V. c. Gén.
H. P. A. V. B. K. K. S. Secret



Bellais, le 28 Janvier 1896

Monsieur le Curé,

Objet:
Ecole primaire Communale
Enseignement Religieux

N^o 5349/
672.

Vous avons l'honneur de vous inviter à
prendre, en exécution de l'Art. 4 de la loi
organique de l'instruction primaire, les mesures
nécessaires pour organiser l'enseignement de
la religion et de la morale dans nos écoles
primaires communales.

Dès que vous nous aurez fait connaître
les noms des personnes qui seront chargées de
donner l'enseignement religieux, nous nous
mettrons en rapport avec vous pour fixer
de commun accord, le temps à consacrer à
cet enseignement. Le tableau ci-joint
renseigne le nombre de classes de chaque
école, et donne, pour chaque classe, le nom
et le nombre du personnel enseignant qui
en est chargé.

Bellais, le 28 Janvier 1896.

Par le Collège:

Le Secrétaire:
M. J. J. J.



Le Bourgmestre
J. J. J.

Monsieur Bourgeois, Curé à Bellais

C. L. P. J.

Designation de chaque école communale	Indication des classes dont se composent chaque école	Noms des membres du personnel enseignant
Ecole primaire Cal rue de St-Nicolas Cal	Classe supérieure	M ^r Choumard, instituteur en chef
ifan	Classe supérieure	M ^{me} Choumard, institutrice en chef
ifan	Classe inférieure	M ^r André, sous-instituteur
ifan rue voie-de-Liege	ifan	M ^{lle} Habran, sous-institutrice

A Belleny, le 28 Janvier 1896.

Le Secrétaire:



Par le Collège:



Le Président:



Intérieur de l'église
et
diverses pièces de mobilier
avant l'incendie



carte postale avant 1906



photographie 1er quart du 20ème siècle



(irpa)

Autel majeur, retable à peinture et trône d'exposition avec Calice

1752

prédelle et antependium milieu XIX ème, bois peint

également peinture de l'école liègeoise « l'assomption »

en détail : trône d'exposition avec calice surmonté de l'hostie et tête d'angelots – figures féminines en stuc appliquées sur la prédelle.



Trône d'exposition avec calice surmonté de l'hostie et tête d'angelots
(irpa)



figures féminines en stuc sur la prédelle
gauche



droite



(irpa)
autel latéral droit (gauche identique)
avec retable à niche et fronton orné d'un delta mystique avec œil de Dieu en gloire



(irpa)

tabernacle des autels latéraux avec calice surmonté de l'hostie 4ème quart
du XVIII ème siècle



(irpa)
confessionnal-4ème quart du XVIIIe siècle - Louis XVI
remanié et ornementation ajoutée au XIXe siècle



banc de communion – 2ème quart du XVIIIe siècle – régence
(irpa)



(irpa)

jubé : 2e quart XVIIIe siècle – régence – bois peint

orgues remarquables -buffet à ailerons ornés d'une tête d'ange
fin XVIIIe siècle (irpa)



lustre dinanderie laiton 1801 empire (irpa)



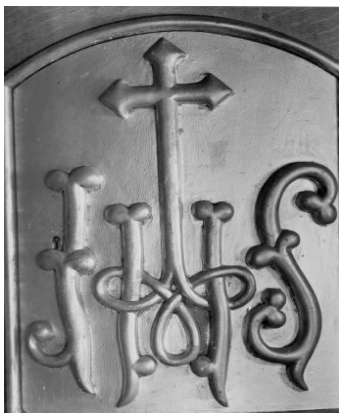
médaillon de lustre en faïence – iconographie
Napoléon et Joséphine (irpa)

Détail d'un autel secondaire dans la chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Bellaire

milieu du XIXe siècle

provenance : église Saint-Nicolas Outremeuse

- a- tabernacle avec monogramme de Jésus**
- b- un piédroit avec pampres**
- c- un piédroit avec épi**
- d- trône d'exposition avec bas-relief sacré-cœur de Jésus**
- e- tambour avec sacré-cœur de Jésus**
- f- détail de décors d'une volute**



a-



b-



c



d- irpa



e-irpa



f- irpa

**TEMOIGNAGE DE MONSIEUR LE CURE S.
GOBLET SUR LES EVENEMENTS DE 1944**
ARTICLE DE LA « GAZETTE DE LIEGE »
(A disposition des visiteurs)

Le 09 septembre 1944, il arriva dans Bellaire près de 300 jeunes gens, résistants et maquisards, prêts à faire le coup de feu au côté des américains. Ces jeunes gens attendaient des armes. Mais l'avion qui devait les parachuter vira au-dessus de Bellaire et s'en alla. On était inquiets, anxieux. Qu'allait-on faire ?

Un jeune garçon de 16 à 17 ans trouva une mitraillette. Une mitraillette pour 300 hommes ! Qu'en faire ? On en fit mauvais usage en ce sens qu'on tira sans réfléchir sur un officier supérieur allemand et qu'on le tua. J'étais inquiet et je craignais, de la part des allemands, de terribles représailles. Le lendemain matin, je sortais de l'église, portant des ornements sacrés et le Saint Ciboire, lorsque je vis, débouchant sur la place, cinq chars blindés, une auto lance-flamme et 80 allemands armés jusqu'aux dents. Je courus tout déposer à la sacristie et puis m'élançai vers les soldats. J'avisai le chef et lui dit que nous n'étions pour rien dans cette affaire, essayant d'épargner au village, un sort malheureux.

Le chef allemand répondit : « Les habitants ont tué un officier allemand. Allez sonner dans tout le village et avertissez les. On va incendier toutes les maisons et fusiller 50 hommes. » J'étais foudroyé. Je courus à l'église, me mis à genoux aux pieds de la Vierge et la suppliai de nous sauver. Puis j'allai prévenir tout le village du massacre prochain.

Lorsque je revins, neuf hommes étaient alignés devant la façade du presbytère. On les fit monter dans une auto-cellulaire et l'officier dit : «Ceux-là paieront pour tous les autres ! »

Je demandai à tout le village de prier pour l'âme de ces neuf hommes. Ce que l'on fit chaque jour jusqu'à l'arrivée des américains. Et ce jour là, qui vîmes-nous descendre parmi les premiers, neuf hommes qui coururent vers moi et m'embrassèrent, c'étaient nos neuf « fusillés ». Ils nous racontèrent comment ils avaient été amenés à la gestapo, battus, puis à Saint-léonard, battus encore ; ils furent enfin quatorze fois de suite sortis de leurs cellules pour être fusillés mais les Américains arrivèrent et ils furent sauvés.

J'étais transporté de joie; je les amenai devant la statue de la Vierge et je leur dis : »C'est elle qui vous a sauvés, nous l'avons priée, elle vous a protégés! » Ces neuf hommes, dont aucun n'était fervent pratiquant, tombèrent à genoux et prièrent la Vierge, les larmes aux yeux.

Plus tard, j'organisai, avec l'assentiment de S.E. Monseigneur l'Évêque, une cérémonie de reconnaissance. Je demandai à ces hommes de bien vouloir suivre la statue dans la procession mais ils revendiquèrent le privilège de porter eux-même la statue de la Vierge qui les sauva. Ce fut émouvant et beau, un geste que les habitants de Bellaire n'ont jamais oublié.

Georges MEYST
Avenue Cardinal Mercier, 1
4020 LIEGE (Bressoux)

Septembre 1986

*extrait
pour DIMANCHE*

Armée de la Libération (A.L.) 1940-1945.

Phase "A".

Journée du mardi 5 septembre 1944.

Suite aux graves incidents survenus dans la journée du mardi 5 septembre 1944 et au cours desquels 14 soldats de l'A.L. capturés par l'ennemi furent fusillés à Rabosée près de l'emplacement actuel du Monument National de l'A.L. érigé à leur mémoire ainsi qu'à celle de tous les membres de l'A.L. morts pour la Patrie, 9 autres de nos camarades capturés à Bellaire eurent la vie sauve grâce à la courageuse intervention du Curé de la localité, Mr l'abbé Séraphin GOBLET, auprès de l'Officier allemand commandant un peloton qui s'apprettait à les fusiller sur place.

Ces 9 rescapés furent conduits par les soldats allemands à la prison St-Léonard à Liège d'où ils furent d'ailleurs libérés avec d'autres prisonniers, le jeudi 7-9-1944, par nos Libérateurs américains.

Un vitrail comportant les noms de ces 9 rescapés fut exposé et scellé, peu après la fin de la guerre, dans l'église paroissiale de Bellaire laquelle fut complètement détruite par un incendie en 1966. Seule, la statue de N.D. de Bellaire échappa à l'incendie.

Dans le chœur de la Chapelle attenante à l'église, toutes deux rebâties, s'y trouve une plaque en marbre blanc sur laquelle est gravé le texte suivant avec les noms et les initiales des pré-noms des rescapés:

A N.D. de BELLAIRE
En remerciement pour avoir échappé
à la fusillade allemande le 7-9-44.
CREMERS G - DEPREZ M - DEPIREUX H
CLOSSSET T - VANDORMAEL J - DEPREZ P
CRESSON PG - BOURDOUXHE J - LURSON M

*Guillaume Joseph
Mathieu Pierre
Hans Pierre Gert
Theresa Jodas*

Tous les habitants de Bellaire de 1944 connaissent les faits relatés ci-dessus et l'acte de bravoure de leur Curé, Mr l'abbé Séraphin GOBLET, vénéré comme un Saint par ceux qui l'ont connu.

Né à Mortier le 6 avril 1890 - Ordonné Prêtre à Liège le 17-4-1922 et après avoir enseigné au Collège de Herve et au Collège de Stavelot, Séraphin GOBLET fut nommé vicaire à St-Martin à Liège en 1931 et ensuite Curé de Bellaire en 1939. - Décédé à Bellaire le 2-7-1968.

Sa tombe est située juste derrière le chœur de la Chapelle dédiée à N-D de Bellaire.

Georges MEYST

Georges Meyst
Lieutenant R.A.
du Groupement A.L. 1940-1945.

correspondance armée de libération à propos de ces événements

Georges MEYST
Avenue Cardinal Mercier, 1
4020 LIEGE (Bressoux)

4020 - Liège, le 15 octobre 1986

Monsieur l'abbé Joseph MATHYS
Rvd Curé de la Paroisse de Bellaire
rue de l'Eglise, 11.
4501 BELLAIRE

Monsieur le Curé,

J'ai bien reçu votre lettre du 13 courant et je vous remercie pour votre appréciation au sujet du compte-rendu de la journée du 5-9-1944 à Bellaire.

Je suis retourné ce mardi 14 octobre dans l'après-midi en pèlerinage à Bellaire où j'avais espéré pouvoir vous rencontrer mais ce n'est que partie remise à plus tard.

Un exemplaire du texte se trouve dans les archives de la Liquidation Nationale de l'A.L. 1940-1945 ainsi que chez le Baro Pierre CLERDENT, Commandant National de l'A.L., domicilié à Beauvais.

Un exemplaire a été transmis au Centre de Recherches et d'Etudes Historiques de la Seconde Guerre Mondiale, Place de Louvain, 4 à Bruxelles ainsi qu'à destination des archives de l'Evêché de Liège, via le Chanoine Ludovic PIJYMERS.

Au cas où cela pourrait vous intéresser, je vous communique, ci-après, les nom, prénom et adresse actuelle de l'ancienne gouvernante de Mr le Curé Séraphin GOBLET. Il s'agit de:

Melle Paula VAN LIESHOUT
rue Chéri, 37.
4000 - LIEGE (paroisse St-Barthélemy/Liège)

A trois reprises différentes, j'ai eu l'occasion de rencontrer le Saint abbé Séraphin GOBLET, lequel m'avait parlé du sauvetage des 9 rescapés du 5 et 7 septembre 1944, ce qui m'avait permis de compléter un rapport sur les faits survenus, à l'époque, à Rabsée et à Bellaire, mais, m'étant rendu compte qu'on semblait ignorer l'acte de bravoure de Mr l'abbé S. GOBLET, j'ai tenu à faire réparer cet oubli par la rédaction et la publication du texte précité.

Veuillez agréer, Monsieur le Curé, l'assurance de ma considération distinguée.



correspondance même sujet



retour de captivité, les prisonniers de guerre dans la procession en juillet
1945



les cloches en 1944 (retour d'Allemagne ?)

une cloche 1726 en bronze

une cloche baptisée Caroline de 1896 par le fondeur
Constant Sergeys

LUNDI 13 SEPTEMBRE 1954

18 — Téléphone 23.93.09



L'HOMMAGE DE BELLAIRE A VOTRE-DAME. — Votre magnifique photographie montre : à gauche, la statue de N.-D. de Bellaire, portée à bras d'hommes, posant entre une double haie de périers. A droite : en médaillon, M. Rusan, bourgeois, soutient la bienvenue aux membres du haut clergé diocésain : évêque, abbé, curé, accompagné de Mgr van Zuylen. Mgr Kerkhofs répond au sous-maire de Bellaire. L'organe principal sur cette

41

Une foule nombreuse a assisté aux grandioses manifestations mariales de Bellaire où quinze chars et de nombreux groupes furent très admirés

Très joliment garnie de guirlandes bleues et blanches, la commune de Bellaire reçoit ce dimanche, en ses rues pavées, la toute grosse foule, une foule animée d'une pieuse allégresse. Les groupements de jeunesse, des associations paroissiales, passent, chantant des cantiques. Le temps se maintient. Tout est pour le mieux ! La chapelle de Notre-Dame de Bellaire qui fut reconstruite après la guerre en reconnaissance à la Vierge qui sut protéger Bellaire et ses paroissiens, ne désemplit pas...

Vers 15 h., S. E. Monseigneur Louis Joseph Kerkhofs, révérendissime évêque de Liège, et S. E. Monseigneur van Zuylen, sont reçus au « Home des Enfants Martyrs » par M. l'abbé Goblet, curé de Bellaire. On reconnaît également : MM. les chanoines Hacken, aumônier de l'A. C. H. ; Thyssens, directeur au Grand Séminaire ; Vanderhoeven ; l'abbé Païsse, doyen de Soumagne ; les organisateurs de l'imposante manifestation mariale qui se déroulera tout à l'heure : le major de Carpentier, MM. l'ingénieur Wathieu, Kouff, Grailet, Bar, directeur du Home, Etienne et Saint-Remy ; les curés des paroisses des environs, des membres du Conseil de Fabricique, etc.

Réception à la Maison communale

Vers 15 h. 30, les hautes autorités ecclésiastiques précitées étaient reçues à la Maison communale de Bellaire par M. le bourgmestre Russon, entouré de MM. Delfosse et Lejaer, échevins, et Califfe et Collette, con-

seillers. Le bourgmestre s'ouvrait la plus cordiale bienvenue à ses hôtes. Il vit en la personne de Mgr. Kerkhofs, le « représentant d'une institution qui travaille depuis vingt siècles, au bonheur de l'humanité ! Il se plut à rendre hommage à son civisme, sa bonté, son amour du peuple et sa remarquable intelligence. M. Russon tint également à signaler la bonne entente régnant à Bellaire entre le clergé et l'Administration communale.

Mgr. l'Evêque remercia le bourgmestre. Il se déclara très touché par son bon accueil. Il cita un ami commun, le gouverneur honoraire Leclercq et formula ses meilleurs vœux pour que continue à Bellaire cette admirable entente entre le clergé et d'Administration communale. Le vin de l'amitié termina cette sympathique réception.

Cortège et jeu scénique

Au moment où l'imposant cortège se disposait à prendre son départ, une averse d'autant plus malencontreuse qu'elle était inattendue, arrosa Bellaire

et la foule des pèlerins et curieux.

Vers 16 h. 30 seulement, le cortège put enfin prendre un départ définitif.

Derrière la prestigieuse harmonie des « Deux Sœurs », quinze chars passèrent, alternant avec de nombreux groupes. On remarqua ces jeunes filles vêtues en bleu et blanc et portant des lis, les costumes folkloriques de toutes les nations, les scouts de Bellaire et les scouts polonais de Retinne, le char d'

Jésus portant sa croix, le groupe « sauvegarde des pêcheurs », le char de la Sainte-Trinité, le char de la Sainte-Lambert, ceux représentant la Vierge des Anzes, N.-D. d'Evegnée, D. de Beaurain avec les quatre « voyants » ; la Sainte-Trinité à Nazareth ; celui représentant le Thier des Minimes, Jupille, avec Charlemagne ; Vierge des Nations, la Vierge Calvaire et enfin Notre-Dame de Bellaire, portée à bras d'homme, précédant le char avec la Croix, et le clergé entouré par Mgr. van Zuylen. Chaque char et chaque groupe en vérité mériterait d'être décrit en détails. Il ne place nous manque, malheureusement...

Le cortège, long fleuve blanc et blanc, de fervente piété matérialisée, emprunta la rue de l'Hôtel Communal. Rue de la Vierge, des sièges avaient été prévus pour S. E. Monseigneur Kerkhofs et d'autres éminentes autorités ecclésiastiques. Cependant que des haut-parleurs diffusaient des cantiques, la longue série des groupes et des chars emprunta la rue de la Vierge puis la rue Louis avant de redescendre par la rue Voie-Liège. Après 17 h. il devait atteindre le lieu dit « Thier de Hayée ».

C'est à cet endroit qu'avait été dressé un podium. Dès 15 h. une foule compacte avait envahi les sièges alignés sur la petite place devant la scène. C'est sur ce podium que devait se dérouler un admirable jeu scénique : « Simon-Pierre Notre-Dame, une magistrale œuvre de M. le chanoine De art qui put être unanimement appréciée par le nombreux public.

La superbe harmonisation, l'excellence des chœurs et la fraîcheur des décors et des costumes permirent, évidemment, le jeu parfait des acteurs et figurants... et surtout le talent bien connu du chanoine Dessau de faire participer la foule à un épisode de la vie de la Très Sainte Vierge, en ce beau dimanche de la Saint-Nom de Marie.

Le jeu scénique « Simon-Pierre et Notre-Dame » devait terminer en beauté cette grandiose manifestation mariale.

F. H.

1970

**Destruction d'un patrimoine
inestimable
dans l'incendie**



**le cœur totalement détruit – les autels latéraux s'avèreront
irrécupérables**



le plafond a disparu – jubé irrécupérable -orgues détruites



Le grand Christ de 1868 a été épargné.



Intérieur de l'église en 1974

OBJETS DU CULTE

RELIQUES

STATUES

DOCUMENTS ANCIENS

BANNIERES

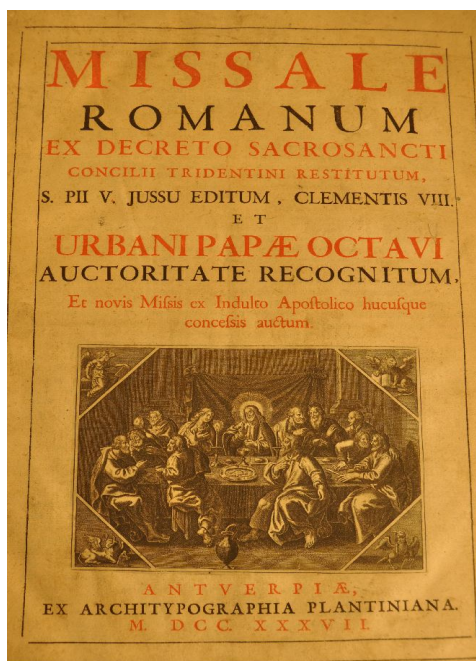
HABITS SACERDOTAUX



**Deux tomes de « la Somme Théologique de Saint-Thomas d'Aquin »
édités chez Christophe Plantin – Anvers - 1675
« les écrits de Thomas d'Aquin expriment adéquatement la doctrine de
l'Église Catholique Romaine » Pape Léon XIII
(photo Gaétan Geurts)**



**brevarium romanum édité chez Balthasar Morethus à Anvers en 1682
reliure en cuir noir avec fermoirs laiton-page de titre avec armoiries
papales (photo Gaétan Geurts)**



missale romanum, édité chez Plantin – Anvers – 1737
reliure cuir – page de titre « Dernière Cène » (photo Gaétan Geurts)



statue habillée – Vierge à l'Enfant
fin XVIIIe – bois polychrome (photo Gaétan Geurts)



photo irpa



Couronnes de la Vierge à l'Enfant (photo Gaétan Geurts)





couronne argent et laiton – poinçon hollandais 1814-1831 (irpa)
couronne de l'Enfant-Jésus (photo Gaétan Geurts)





**Pièce de tissu de Sainte-Catherine Labouré dans un reliquaire
médaille de Saint-Vincent de Paul dans la capsule (photo Gaétan Geurts)**



**Relique – Fil de la tunique de Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus contenu
dans une capsule scellée par le sceau épiscopal (photo Gaétan Geurts)**



**L'église décorée en hommage à Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus
peut-être 1926, année de la canonisation par Pie XI**



« ex ossibus Saint-Henri »
**Relique (os) attribué à Saint-Henri (fête paroissiale à la
Saint-Henri)**



« les Princes-Evêques accordaient de nombreuses indulgences que l'on pouvait gagner aux conditions ordinaires en visitant la chapelle le jour de la dédicace, le 15 juillet. »

Des centaines d'années après ce texte, la fête du village a toujours lieu à cette date.

La relique est scellée à la cire avec cachet épiscopal d'authentification par

**MGR THEODORUS ALEXIUS
JOSEPHUS de MONTPELLIER**



Reliquaire de la Vierge Marie (photo Gaétan Geurts)



THEODORUS-ALEXIUS-JOSEPHUS
DE MONTELLIER,
MISERATIONE DIVINA ET SANCTE SEDIS APOSTOLICE GRATIA,
Episcopus Frediensis,

OMNIBUS HAS VIREUS, SALUTEM IN DOMINO.

Tenore presentium fidem facimus, et attestamus, quod Nos, servatis servandis, juxta S. Concil. Trident. præscriptum, debite recognovimus et approbavimus, certas particulas *ex vultu B. M. Virginis sub involuto cum velito*

actum authenticitate.

quas reverenter reponi et collocari fecimus, in Reliquario *capite decoratissimo* *peractis* et crystallo ab anteriori parte ornato; quod Reliquarium bene clausum, et filo serico, coloris *rubri* debite colligatum sigillo nostro minori, in cera hispanica rubra impresso, obfirmari jussimus: permittentes, ut præfate Reliquiæ publicæ venerationi exponi possint, non tamen exalari.

Datum Leodii, die *8^{te}* mensis *Julii* anni *1859*

Edm. Nonn Vic. gen.
De Mando Ill^{mi} ac R^{mi} Episcopi;
Edm. Nonn Vic. gen.

Théodore Alexis Joseph de Montpellier

Par la Miséricorde divine et par la Grâce du Saint Siège apostolique.

A tous ceux qui verront cette lettre, Salut dans le Seigneur

Par la teneur de la présente, nous faisons foi et attestons le fait que, ce qui a été sauvé doit être sauvegardé selon le Saint Concile de Trente, que nous avons reconnu et approuvé comme certains des petits morceaux du voile de la Bienheureuse Vierge Marie, morceaux qui nous ont été présentés avec une lettre authentique. Nous les avons fait déposer dans un reliquaire de cuivre doré, de forme ovale, orné de cristal à l'arrière. Nous avons ordonné de consolider le reliquaire bien fermé avec un fil de cire, de couleur rouge, bien scellé par Notre petit sceau imprimé dans la cire rouge espagnole. Nous permettons que les dites Reliques puissent être exposées publiquement à la dévotion des fidèles, mais pas en dehors de l'autel.

Donné à Liège le 8ème du mois de juillet de l'année 1859.

Signé.... Vicaire Général

A la demande du très Révérend Évêque.

Traduction : Joseph Bonfond

traduction de l'ordonnance d'authentification



**calice argent par Auguste Hock – poinçon belge
(1831-1868)avec ciboire (photo Gaétan Geurts)**



gong : autrefois utilisé pendant la consécration (photo Gaétan Geurts)



ex-voto (cœurs) 2ème moitié du XIXè – argent (irpa)



ciboire d'administration-poinçon belge 1831-argent (irpa)



ostensorio-soleil 1923



ostensorio-soleil par Fr. Drion-Liège-pied orné de scènes (fuite en Egypte et le lavement des pieds) et de médaillons : calvaire avec Marie-Madeleine et Jésus au jardin des oliviers consolé par un ange. soleil avec pélican nourrissant ses petits. Anges adoreurs. Angelots et buste de Dieu le Père. Poinçon belge 1831 argent, laiton doré +pierres de fantaisie. (photo Gaétan Geurts)



calvaire avec Marie-Madeleine



lavement des pieds
médaillons au pied de l'ostensoir (photo Gaétan Geurts)



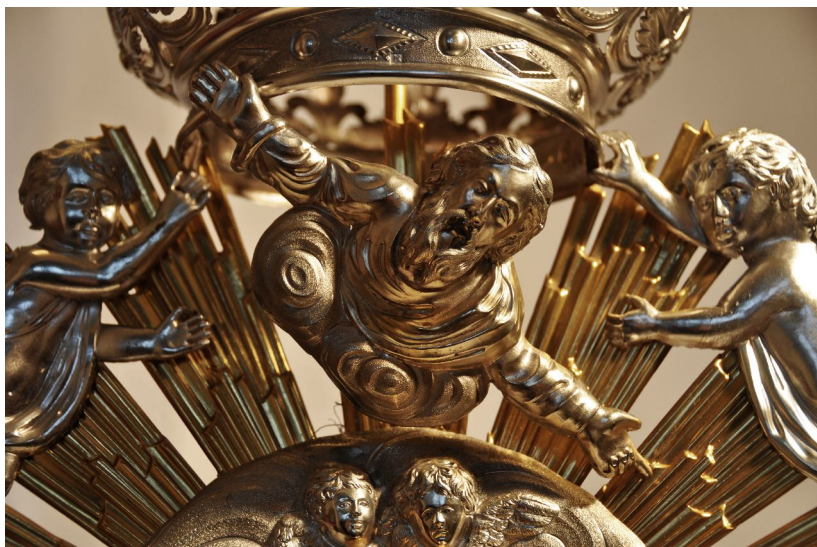
la fuite en Egypte



Jésus au Jardin des Oliviers consolé par un ange
médaillons au pied de l'ostensoir (photo Gaétan Geurts)



pélican nourrissant ses petits



angelots et buste de Dieu le Père
détails de l'ostensoir-soleil (photo Gaétan Geurts)



THEODORUS ALEXIUS JOSEPHUS
DE MONTPELLIER,

MISERATIONE DIVINA ET SANCTÆ SEDIS APOSTOLICÆ GRATIA,

Episcopus Leodiensis,

Universis et singulis præsentes nostras Litteras inspecturis, salutem in Domino.

Quoniam in medio laqueorum humani generis hostis constituti, facile a coelesti desiderio frigescimus, nisi assiduus refocilemur rerum spiritualium nutrimentis, inter alia idcirco non improvide per Ecclesiam, usu venit, ut charitas inter fideles refrigescens, Confraternitatum spiritualium adminiculis, quasi conjunctis et quodammodo adunatis igniculis, commoveretur.

Oblate siquidem Nobis pro parte *Reverendi Domini J. Renson,*
Rectoris Ecclesie parochialis Louv. Bellaire,
petitionis series continebat quod ipse, ad majorem Dei gloriam ac ad Christi fidelium devotionem excitandam, Confraternitatem *sub Vocabulo et protectione*

Beati Rochi, Confessoris non Pontificis,
in dicta Ecclesia erigere et instituere intendat, et ideo Nobis supplicaverit quatenus licentiam requisitam ipsi concedere et auctoritatem nostram desuper interponere vellemus et dignaremur. Nos igitur præfati exponentis piæ intentioni et votis annuere volentes, illi facultatem et licentiam concedimus et impertimur, Confraternitatem petitam in Ecclesia sua erigendi et instituendi, prout Nos, dicta nostra auctoritate, sub legibus et statutis concipiendis, et a Nobis approbandis, illam erigimus et instituimus per præsentes.

Datum Leodii, sub signo sigilloque nostris seu signatura nostri Vicarii Generalis ac Secretarii Episcopatus chirographo, hac *proxima mensis februarii*
anno millesimo octingentesimo ~~quingentesimo~~ *sexagesimo.*

+ M. J. Renson Episc. Leod.

De mandato,

J. B. Hornap
can. Leod.

ordonnance épiscopale créant la confrérie de Saint-Roch

Théodore Alexis Joseph de Montpellier
Par la Miséricorde Divine et par la Grâce du Saint-Siège apostolique
Évêque de Liège
A tous les lecteurs de Notre lettre, salut au nom de Dieu.

Au milieu des rets de l'ennemi résolu du genre humain, nous nous détournons facilement du désir céleste, à moins d'être nourris assidûment des choses spirituelles, non sans imprévoyance à travers l'Église. Il est donc venu en usage, puisque l'amour de Dieu s'estompe parmi les fidèles, de faire renaître cet amour avec l'aide de Confréries, comme en quelque sorte par de petits feux réunis en un seul. Si, en vérité, la suite de la demande qui Nous a été présentée, au nom du Révérend Père J. Renson, recteur de l'Église de la paroisse de Bellaire, a pour sujet son intention, en vue d'une plus grande gloire de Dieu et l'émulation de la dévotion des Fidèles du Christ, d'ériger et d'instituer, dans la dite église, une Confrérie sous le nom et la protection de Saint-Roch, confesseur, mais non pontife. Il Nous aura supplié jusqu'à ce que Nous voulions et jugions bon de lui concéder la liberté requise et de l'imposer par-devers Notre autorité.

Par conséquent Nous, à la pieuse intention de ce qui est exposé, voulant donner Notre approbation à ces vœux, Nous lui concédons cette possibilité et accordons la liberté d'ériger et instituer la Confrérie demandée, dans son église, selon que Nous, Notre autorité ayant été dite, Nous érigeons et instituons, par la présente, cette Confrérie, à partir des lois et statuts à créer, et que Nous devons approuver.

Donné à Liège, sous Notre seing et Notre sceau ou sous la signature du Vicaire Général et le texte manuscrit du Secrétaire de l'Évêché, ce vingtième jour du mois de février, de l'année mille huit cent soixante.

Signé : Théodore Évêque de Liège

Traduction : Joseph Bonfond
traduction de la-dite ordonnance



statue de Saint-Roch – fin XVIIIe début XIXe bois peint
(photo Gaétan Geurts)



armoire de la Confrérie Saint-Roch où figurait le nom de tous les
membres
(photo Gaétan Geurts)



École Liégeoise – Ange gardien – 2eme quart XVIIIe siècle – bois peint
(photo Gaétan Geurts)



Ces anges étaient situés de part et d'autre de l'autel et supportaient des luminaires (photo Gaétan Geurts)



Fonts baptismaux – milieu XIXe – pierre avec couvercle en laiton
(photo Gaétan Geurts)



Christ en croix – 1868 – bois polychrome – h environ 1m80
(irpa)

on peut apercevoir, sur les côtés l'ancien chemin de croix composé, alors, de peintures



fresques murales avant l'incendie



Bannière Piéta -4ème quart du XIXe siècle
représentation brodée sur fond en velours (photo Gaétan Geurts)



Bannière Vierge à l'Enfant – 1885
représentation en tissu – fond en soie blanche damassée
(photo Gaétan Geurts)



Bannière-Immaculée-Conception écrasant le serpent-3e quart du XIXe siècle-représentation peinte sur toile-fond en velours bleu(photo Gaétan Geurts)



Bannière Ostensoir-Soleil vers 1875 -motif brodé sur fond en velours rouge
(photo Gaétan Geurts)



ornements liturgiques



ornement litur. noir m XIXe velours et broderies or monogramme de Jésus
ornement litur. Blanc m XIXe soie damassée et soie brochée chasuble avec
Agneau de l'Apocalypse (photo Gaétan Geurts)



fresque peinte par Lucette Frédérick (photo Gaétan Geurts)



fresque par Lucette Frédérick (photo Gaétan Geurts))



l'église aujourd'hui – février 2011
(photo Gaétan Geurts)

NOTRE-DAME DE BELLAIRE



Statuts
de la Confrérie de la 1^{re} Vierge Marie, canoniquement
érigée dans l'Eglise succursale de Bellaire le 20 février 1860

Art. I. La confrérie de la 1^{re} Vierge Marie est canoniquement érigée dans l'Eglise succursale de Bellaire le 20 février 1860; elle remplace la Société de la 1^{re} Vierge formée depuis plus de cinquante ans. — Afin d'atteindre plus sûrement le but qu'elle se propose, elle prend la pratique de la Confrérie canoniquement érigée dans la même Eglise le 29 Avril 1836 pour l'extirpation du blasphème.

Art. II. Son but. Son but est de faire tous ses efforts pour l'extirpation du blasphème.

Art. III. On admet dans cette confrérie tout catholique non-marié de deux sexes sans distinction d'âge.

Art. IV. Pour avoir part aux avantages spirituels de cette confrérie, l'inscription seule suffit.

Art. V. Pour avoir droit, après son décès, aux autres avantages, il faut donner annuellement l'union suivante: les garçons un franc, et les filles 50 cent^{es}. Il faut en outre, avoir été membre pendant une année entière ou bien payer le frais de la messe, fixés à ¹⁰ ~~20~~ francs.

Art. VI. Avantages. 1^{er} Une grand messe, avec Orgue et flambeaux au chœur, aura lieu pour le repos de l'âme du défunt qui aura donné l'annual comme plus haut. 2^e S'il est de Bellaire six membres, avec flambeaux assisteront au convoi funèbre. 3^e Les dimanches après les Vêpres on recitera les cinq pater et au vu le Gloria Patri pour l'extirpation du blasphème.

Art. VII. Les annuels se réuniront pendant le mois de Juillet.

une collecte à l'église aura lieu les dimanches et fêtes à la 2^{ème} messe
et aux Vêpres. Leur produit, ainsi que les annuels, après l'acquit des
dépenses nécessaires, servira à l'achat d'objets pour le culte divin.

Art. VIII. Le desservant, ou son directeur de la Confrérie, choisira
deux ou trois jeunes hommes faisant partie de la confrérie pour
administrateurs; ils régleront de commun accord le 1^{er} dimanche de
juillet de chaque année toutes les affaires qui ont rapport à la confrérie et le
dernier dimanche du même mois, après vérification du compte du
recuteur, ils y apposeront leur signature.

Art. IX. Les indulgences attachées à cette Confrérie sont les mêmes
que celles pour l'extirpation du blasphème.

Bellain le 18 février 1860. J. Benson desservant à Bellain.

Nous approuvons le Règlement
ci-dessus jusqu'à toute disposition
de Notre part.

Il est entendu que cette jeune association
forme comme son Second Election de celle
pour l'extirpation du blasphème et
participera ainsi à ses obligations et à ses
marchés. Liège le 8 Mars 1860.

M. Haquembourg
Prés.

LA PIETA

A Bellaire, nous avons devant nous une sculpture où les traits archaïques ne manquent pas.

Le profil du Christ rappelle le visage du Sauveur trônant au pignon de la châsse de Saint-Remacle, à Stavelot (1263-1268) .

On note, par contre, que certains plis tournants du manteau et de la robe de Marie nous ramènent au XIV ème siècle, époque à laquelle se situent d'autres Vierges de Pitié en pays mosan.

Tout indique que c'est par l'intermédiaire du diocèse de Liège que le thème connu à Cologne vers 1300 , déjà, se répandit dans nos anciennes provinces. La Vierge de Bellaire, que les ans et les restaurateurs n'ont pas épargnées, est semble-t-il, la doyenne de toutes ces sculptures. Elle nous rappelle plus le calvaire de Marie que celui de Jésus.

Par son ancienneté, la Vierge de Bellaire occupe une place de choix parmi les statues mariales du même genre qu'honore notre pays.

Comte J. de BORCHGRAVE d'ALTENA (extraits)

Marie tiens Jésus avec amour et respect, n'a-t-elle pas, pour quelques instants, retrouvé son petit ? La pauvre mère, au visage tourmenté, regarde devant elle sans rien voir tant sa peine est immense. Le front se plisse, les joues se rident, de grosses larmes coulent de ses yeux épuisés de chagrin et le menton retient un pleur.

Penchons-nous vers ces deux êtres que la souffrance a cruellement éprouvés, la tendresse et la souffrance ont modelé les visages de la même façon. Marie n'est-elle pas, parmi toutes les mères, celle qui a le mieux compris son enfant ?

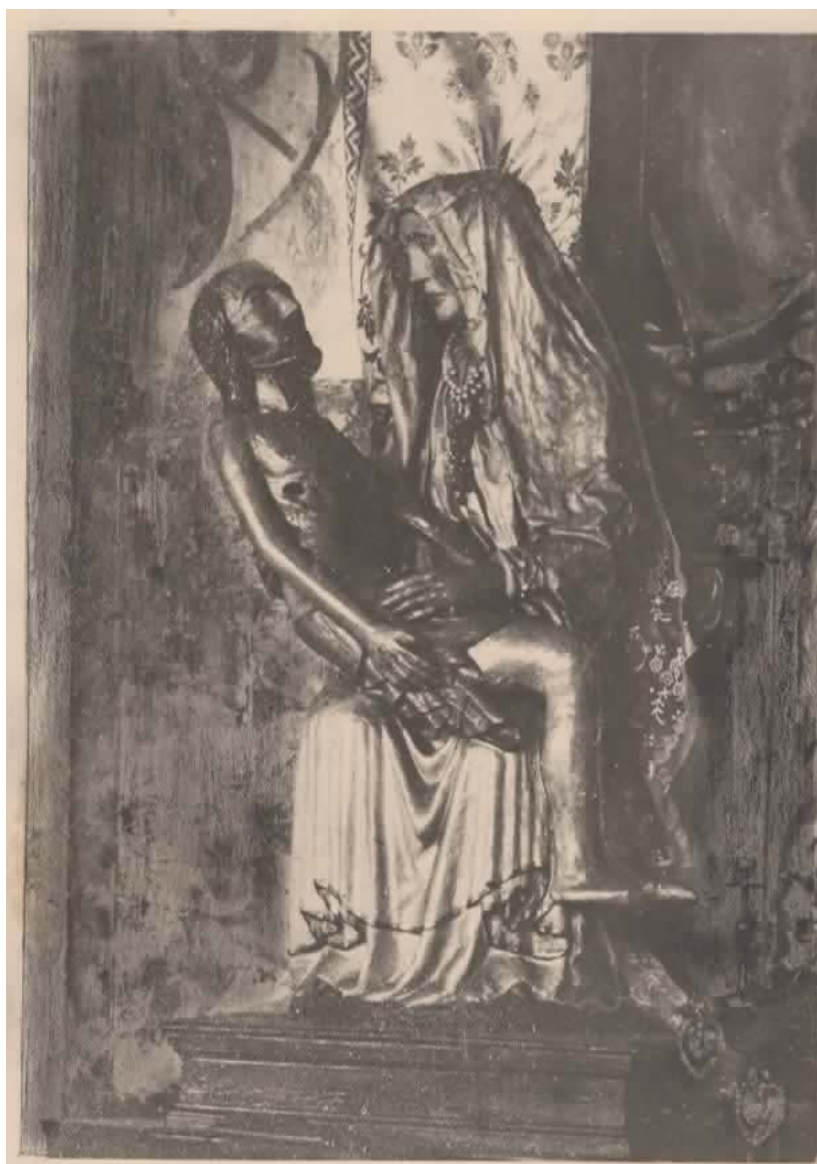
L'origine de la Vierge de Pitié de Bellaire n'est pas connue, nous l'avons dit.

Nous devons la rapprocher des premières statues de ce genre au XIV ème siècle et notamment de la Vierge de Cobourg datée, elle, de 1320

Notons, pour finir, que nous ne nous trouvons pas, ici, devant une beauté plastique, mais devant une beauté morale. La Piéta de Bellaire a de cette grandeur d'attitude et de cette réserve qui confèrent la beauté de l'âme.

Cette Vierge issue des croyances mystiques d'une époque lointaine a conservé, à travers les siècles, son actualité parce qu'Elle est ACCESSIBLE à tous, parce qu'Elle est HUMAINE.

SIMONE NELIS HISTORIENNE (extraits)



la Piéta – début du XX ème siècle – avant restauration



objet d'une grande dévotion la Sainte Vierge de Bellaire a été représentée sur de nombreuses photos et autres cartes postales



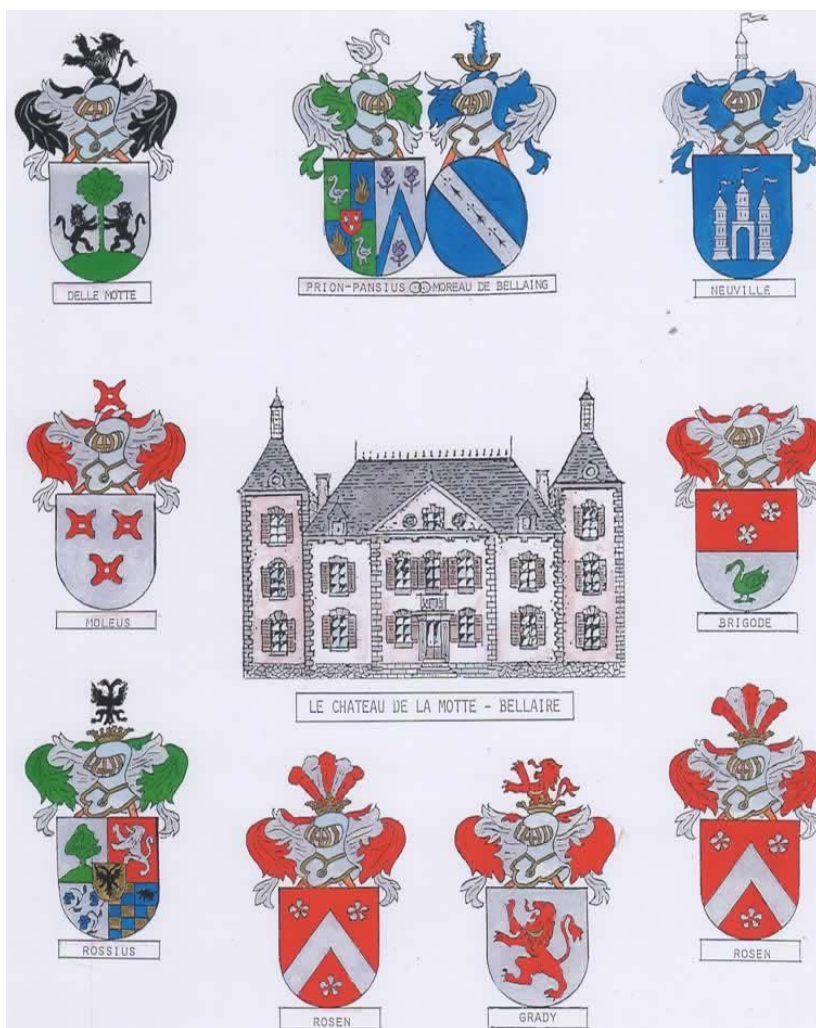
vitrail hall chapelle (photo Gaétan Geurts)



vitrail dans la chapelle avec Monseigneur Kerkhofs
(photo Gaétan Geurts)



vitrail avec Hubert Léonard musicien bellairien
(photo Gaétan Geurts)



armoiries des différents seigneurs de Bellaire au cours des siècles
(collection Fr. Beaujean)

Feuille1

INDEX

Ange-gardien bois	74	historique	6-7-8-17
Anges-gardiens cœur	75		
autel latéral + détail	27-28	incendie	43-44-45-46-47
autel majeur + détail	25-26	intérieur de l'église	22-23-24
autel secondaire chap	33-34-35	introduction	3
		jubé et orgues	31
banc de communion	30		
bannières	79-80-81-82	livres	49-50-51
		lustre empire	32
calice et ciboire	63		
cartulaire Val-Benoît	9-10-11-12-13	Notre-Dame de Bellaire	De 87 à 93
Christ	77		
ciboire d'administration	64	ordon. Louis de Bourbon,	14
cloches en 1944	40	ornements liturgiques	83
confessionnal	29	Ostensoir 1923	65
Conseil de Fabrique 1834	18-19	Ostensoir-soleil + détail	66-67-68-69
coq	5		
couronnes	54-55	porte d'entrée	4
		potale	5
église aujourd'hui	86	prière à Notre-Dame	99
enseignement religion	20-21	Procession 1945	39
ermites	15		
Événements 09/1944	36-37-38	reliquaire Ste Catherine	56
Ex-voto	64	reliquaire ste Thérèse	56-57
		reliquaire Vierge	60-61-62
fêtes mariales 1954	41-42	reliquaire St Henri	58-59
fonds baptismaux	76	rogations	16
fresques	78-84-85	Saint Roch	70-71-72-73
gong	63	Vierge à l'Enfant	52-53
		vitraux	94-95-96

Prière à Notre Dame de Bellaire

Souvenez-vous, ô très bonne et
très miséricordieuse Vierge Marie,
qu'on n'a jamais entendu dire
qu'aucun de ceux qui ont eu recours à
votre protection, imploré votre secours
et demandé votre intercession
ait été abandonné.

Animés d'une même confiance,
nous courons, nous venons vers vous
et gémissant sous le poids de nos péchés,
nous nous prosternons à vos pieds.

Ô Mère du Verbe Éternel,
ne rejetez pas nos prières,
mais écoutez-les favorablement et
daignez les exaucer.

Ainsi soit-il.

